

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Avril 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le sept avril deux mille vingt deux, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – MARTIN Bernard - FAYET Noël – CHERVIN Nicole – FONTAINE Joël – QUIRIJNS Floor - GUILLON Frédéric - GUILLON Fabien - LOUSTALNIAU Jordan (à partir de la question n° 3) lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir : JALLET Jean-Philippe à PUJOS Henri et HERAULT Isabelle à QUIRIJNS Floor

Secrétaire de séance : GUILLON Fabien

Le Procès-verbal de la précédente est adopté à l'unanimité.

1.1. COMPTE DE GESTION 2021 « budget annexe assainissement »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2021, déclare que le compte de gestion du budget annexe assainissement du Receveur n'appelle ni observation ni réserve.

1.2 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 « budget annexe assainissement »

Le Conseil Municipal arrête les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe assainissement établi par le Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, tels que définis ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Report :	+ 9 488.58 E	Report :	+ 7 940.89 E
Dépenses :	- 17 255.86 E	Dépenses :	- 21 953.96 E
Recettes :	+ 22 065.49 E	Recettes :	+ 9 980.00 E
Résultat :	+ 4 809.63 E	Résultat :	- 4 033.07 E
		Restes à réaliser :	+ 836.00 E

Résultat de clôture : + 1 612.56 E

1.3. AFFECTATION DU RESULTAT « budget annexe assainissement »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2021 au budget 2022.

2. VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de ne pas majorer le taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2022, lesquels sont votés comme suit :

- taxe foncier bâti : 33.93 %
- taxe foncier non bâti : 33.01 %.

3. BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 qui s'élève en recettes et en dépenses à :

I. <u>Assainissement</u>	
Section d'exploitation	12 410 €
Section d'investissement	33 955 €
II. <u>Principal</u>	
Section de fonctionnement	307 481 €
Section d'investissement	564 609 €.

4. CONSTRUCTION D'UN BAR MULTISEVICES ET DE DEUX LOGEMENTS – AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal, suite à l'attribution des marchés de travaux, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre (incluant le contrat initial) pour la construction du bar multiservices et des deux logements de La Fabrique d'architecture de BURBON LANCY qui s'élève à la somme de 26 800 € HT – 32 160 € TTC et autorise le Maire à le signer.

5. PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT POUR EMPLOI PERMANENT

Le Conseil Municipal décide le recrutement d'un agent en qualité d'adjoint technique contractuel, à temps complet, à compter du 11 avril 2022, pour une durée d'une année, afin d'assurer les missions d'agent technique polyvalent et autorise le Maire à signer le contrat d'engagement à intervenir.

Fait à SORBIER, le 12 Avril 2022

Le Maire,
PUJOS Henri

